

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 10 septembre 2019 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2019-09-310

Procès-verbal du 13 août 2019 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance du 13 août 2019 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 13 août 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-311

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 53 404 à 53 421 53 532 à 53 582	311 652,66 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n ^{os} 53 597 à 53 684	194 193,31 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Comptes n ^{os} 9FD000073 à 9FD000075	12 683,59 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2019-09-312

Dépôt de document

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

- Mandat pour la caractérisation environnementale des sols du dépôt à neige de la Ville au garage municipal et à l'aréna par Les Laboratoires de la Montérégie inc. de Saint-Hyacinthe pour le prix forfaitaire de 8 335 \$ plus les taxes.
- Mandat de mise à jour pour l'étude de faisabilité réalisée par Vision Aréna 2020 de Québec concernant la construction d'un nouvel aréna pour le prix de 4 600 \$ plus les taxes.
- Avenant pour l'ajout d'une superficie supplémentaire au contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2019 avec Les Pelouses GS pour le prix de 814,51 \$ plus les taxes.

Résolution 2019-09-313

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par **André Deschamps**

Et résolu que M^{me} Joanie Généreux, conseillère, soit et est nommée maire suppléant pour la période allant du 10 septembre au 12 novembre 2019 et, elle est, par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M^{me} Joanie Généreux, soit aussi nommée substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-314

Règlement n° 2019-268 sur la Gestion contractuelle / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 2019-268 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et que des copies ont été mises à la disposition du public;

Considérant que ce règlement a pour objet d'abroger la Politique de gestion contractuelle adoptée par le Conseil municipal le 7 décembre 2010 et de la remplacer par un règlement sur la gestion contractuelle adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : «règlement n° 2019-268 sur la Gestion contractuelle».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-315

AO / 2018-05-151 Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel / Adjudication

Considérant que la Ville a obtenu une aide financière de 100 000 \$ provenant du Fonds pour l'accessibilité de la part d'Emploi et Développement Canada pour le projet de réaménagement de l'entrée de l'Hôtel de Ville pour un accès universel;

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres public sur SÉAO le 10 juillet 2019 dans le dossier AO / 2018-05-151 – Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel;

Considérant la réception et l'ouverture, le 20 août 2019, de trois (3) soumissions, à savoir :

Soumissionnaire	Prix avec les taxes	Prix sans les taxes
Construction R.D.J. inc. Saint-Hubert	356 077,58 \$	309 700,00 \$
Polyval Construction inc. Saint-Hubert	372 748,95 \$	324 200,00 \$
Groupe DCR Boucherville	407 586,38 \$	407 586,38 \$

Considérant la recommandation de Caroline Dénommée Architecte inc., la firme d'architecte au dossier;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adjuger le contrat " AO / 2018-05-151 – Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel " au plus bas soumissionnaire conforme : Construction R.D.J. inc. pour le prix de 309 700 \$ plus les taxes, le tout comme la soumission datée du 20 août 2019 qui fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties;

Et résolu également que pour financer ces travaux, le Conseil municipal emprunte à son fonds de roulement la somme de 225 146,29 \$ (taxes nettes) dont les remboursements seront effectués annuellement sur cinq (5) ans soit, quatre (4) versements de 45 029,26 \$ et un versement de 45 029,25 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-316

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire - Répartition des coûts d'exploitation 2018 / Affectation

Considérant que les coûts d'exploitation pour l'année 2018 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, sont répartis selon les propositions des débits et charges utilisées par chacune des Municipalités parties à la Régie;

Considérant que la Régie a effectué des ajustements pour chacune des Municipalités en considérant les coûts réels établis pour l'année 2018 par rapport aux sommes payées par celles-ci suite à l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2018;

Considérant qu'une somme de 8 515 \$ doit être remboursée à la Ville de Saint-Césaire par la Régie;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Et résolu que le Conseil municipal autorise le transfert de la somme de 8 515 \$ au surplus accumulé affecté de la Ville de Saint-Césaire afin de parer à l'éventualité où des bris majeurs pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation de la Régie et/ou prévoir la mise à niveau des ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-317

Régie intermunicipale des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire - Règlement 16-1 modifiant le règlement n° 16 autorisant le remplacement et l'ajout d'équipements et décrétant un emprunt pour en acquitter les coûts / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 16-1 de la Régie intermunicipale des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, lequel règlement modifie le règlement n° 16 autorisant le remplacement et l'ajout d'équipements et décrétant un emprunt pour en acquitter les coûts, a été distribuée aux membres du Conseil et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire adopte le règlement n° 16-1 de la Régie intermunicipale des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, ledit règlement modifiant le règlement n° 16 autorisant le remplacement et l'ajout d'équipements et décrétant un emprunt pour en acquitter les coûts.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-318

Journal quotidien La Voix de l'Est / Appui moral

Considérant que la Ville de Saint-Césaire reconnaît la valeur de l'information locale diffusée par le journal quotidien La Voix de l'Est de Granby ainsi que le rôle essentiel de ses journalistes qui la produisent;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie La Voix de l'Est et s'engage à maintenir son abonnement annuel pour contribuer à construire son avenir et celui de ses journalistes afin que ceux-ci continuent de produire l'information locale de notre région.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-319

Poursuite contre la municipalité Grenville-sur-la-Rouge / Appui

Considérant que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, qui conteste

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

l'application de la réglementation municipale de même que l'adoption d'un règlement municipal fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

Considérant qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR» avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités du Québec ;

Considérant que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du Conseil municipal et de ses citoyens;

Considérant que la poursuite de 96 millions \$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la Ville Saint-Césaire comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

En conséquence,

il est proposé par André Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie la démarche de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-320

La Maison Victor-Gadbois / Appui financier 2019

Considérant la demande d'appui financier 2019 reçue au mois d'août dernier de la Maison Victor-Gadbois de Saint-Mathieu-de-Beloeil, laquelle offre gratuitement des soins palliatifs à des malades atteints de cancer en phase terminale;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'acheter un (1) billet au coût de 150 \$ à la Maison Victor-Gadbois en appui à leur campagne de financement 2019 *Loto-Voyages de la Maison Victor-Gadbois*.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-321

Contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Et résolu d'octroyer un mandat à l'OSBL, SPA des Cantons de Cowansville pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire pour le prix de 23 808 \$, soit en douze (12) versements de 1 984 \$, tel qu'il appert de l'offre de services datée du 20 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-322

Contrôleurs animaliers pour l'application du règlement municipal n° 135 et amendements sur les animaux / Désignation

Considérant le mandat octroyé à l'OSBL, SPA des Cantons de Cowansville pour l'application de la réglementation municipale sur les animaux;

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de désigner les personnes suivantes : M^{me} Geneviève Fortier et M. Carl Girard, à titre de contrôleurs animaliers pour l'application du règlement n° 135 et amendements sur les animaux.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-323

Poste de capitaine au service de Sécurité incendie / Permanence

Considérant que la période de probation de M. Patrick Larose, au titre de capitaine du service de Sécurité incendie (SSI) est terminée;

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie (SSI), M. Étienne Chassé;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'accorder la permanence à M. Patrick Larose au poste de capitaine au service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire, à compter du 10 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-324

Poste de lieutenant au service de Sécurité incendie / Permanence

Considérant que la période de probation de M. Pascal Chagnon, au titre de lieutenant du service de Sécurité incendie (SSI) est terminée;

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie (SSI), M. Étienne Chassé;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Et résolu d'accorder la permanence à M. Pascal Chagnon au poste de lieutenant au service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire, à compter du 10 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-325

Application des règlements n° 152 et amendement sur la circulation et n° 134 et amendement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics / Désignation à titre d'agent de la sécurité publique

Considérant le recours à l'entreprise G.I.S.P. Sécurité inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu lors d'événements ponctuels et/ou spéciaux;

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que MM. Sébastien Rusbuldt et Régent Bourgeois de l'entreprise G.I.S.P. Sécurité inc., soient désignés à titre d'agent de la sécurité publique pour l'application de la réglementation municipale concernant la sécurité routière du territoire de la Ville de Saint-Césaire en vertu du règlement municipal n° 152 et amendements sur la circulation et le stationnement de même que pour l'application du règlement n° 134 et amendement concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-326

Étude de faisabilité pour évaluer un regroupement des services incendie / Octroi d'un mandat

Considérant que les municipalités de Sainte-Angèle-de-Monnoir et de Saint-Césaire souhaitent évaluer la faisabilité d'un regroupement des services incendie de nos municipalités respectives;

Considérant qu'il est de la volonté des municipalités de confier la réalisation de cette étude de faisabilité aux gestionnaires des services incendie des deux municipalités;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de confier conjointement à M. Étienne Chassé, directeur du service Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire conjointement avec M. Kevin Robinson, directeur du service Sécurité incendie de Sainte-Angèle-de-Monnoir ou son représentant désigné, le mandat de réaliser une étude de faisabilité pour évaluer les différents modes de réalisation et de gestion d'un regroupement des services incendie.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Résolution 2019-09-327

Afficheur de vitesse (radar pédagogique mobile) / Acquisition

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de faire l'acquisition d'un radar pédagogique mobile auprès de Signalisation Kalitec inc. de Laval pour le prix de 4 708,60 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission no 37714 (1) datée du 28 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-328

Modification de la signalisation sur le rang du Haut-de-la-Rivière Sud (section de la piste cyclable) / Autorisation

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie (SSI), M. Étienne Chassé;

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la modification de la signalisation sur le rang du Haut-de-la-Rivière Sud près de la section de la piste cyclable tel qu'illustré sur le plan de signalisation et de protection routière déposé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-329

Agrandissement de la zone d'interdiction de stationnement sur l'avenue Dufresne / Autorisation

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie (SSI), M. Étienne Chassé;

Considérant que la visibilité et la sécurité des piétons et automobilistes peuvent être mises en cause;

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser l'agrandissement de la zone de non-stationnement en tout temps sur l'avenue Dufresne en partant de la rue Notre-Dame jusqu'à l'entrée de cour du 1190, avenue Dufresne.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-330

Modification et ajout de signalisation pour interdiction de stationnement sur l'avenue Saint-Paul / Autorisation

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie (SSI), M. Étienne Chassé;

Considérant que la visibilité et la sécurité des piétons et automobilistes peuvent être mises en cause;

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Et résolu d'autoriser l'ajout de signalisation d'interdiction de stationnement entre les numéros civiques 1 500 et 1 526 ainsi qu'en face du 1 521 sur l'avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-331

DP / 2019-08-301A Étude écologique dans le cadre des travaux de l'émissaire pluvial à l'est de l'avenue de l'Union / Octroi d'un mandat

Considérant que la Ville a procédé, le 22 août 2019, à une demande de prix DP / 2019-08-301A à deux firmes pour une étude écologique dans le cadre des travaux de l'émissaire pluvial à l'est de l'avenue de l'Union et qu'elle a reçu les propositions suivantes :

Firmes	Prix avec les taxes	Prix sans les taxes
LCL environnement Granby	1 494,68 \$	1 300,00 \$
Groupe BC2 Montréal	6 898,50 \$	6 000,00 \$

Considérant la recommandation de Shellex Infrastructures inc., la firme d'ingénieurs au dossier;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat à LCL environnement de Granby pour une étude écologique dans le cadre des travaux de l'émissaire pluvial à l'est de l'avenue de l'Union pour le prix de 1 300 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la proposition datée du 28 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-332

Projet de remplacement de la conduite d'eau brute des puits au bassin de contact - Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMEAU / Autorisation

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu:

Que la Ville de Saint-Césaire s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

- Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- Que la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- Que la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-333

IS / 2019-01-036 Travaux au ponceau près du 180, rang du Haut-de-la-Rivière Nord, au nord de l'autoroute 10 – Décompte progressif n° 2 / Autorisation

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 2 de la firme d'ingénieurs Shellex Infrastructures pour le contrat IS / 2019-01-036 – Prolongement d'un ponceau sur le rang du Haut-de-la-Rivière Nord, au nord de l'A-10;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 auprès de l'adjudicataire, Gestion Dexsen inc, d'une somme de 4 020,65 \$ plus les taxes, couvrant la libération de la retenue contractuelle de 5 % à la réception provisoire des travaux, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 3 septembre 2019;

Que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François, soit autorisée à signer les documents correspondants au décompte progressif n° 2 pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-334

AO / 2019-10-343A Démolition de l'Aréna (sans le garage) – Décompte progressif n° 1 et 2 / Autorisation

Considérant la recommandation de M. Michel Ménard, ingénieur dans le dossier AO / 2019-10-343A – Démolition de l'Aréna (sans le garage);

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 auprès de l'adjudicataire le Groupe 132, d'une somme de 109 638 \$ plus les taxes de même que le décompte progressif n° 2 d'une somme de 23 400 \$ plus les taxes incluant la retenue contractuelle de 10 %, le tout tel qu'il appert de la recommandation datée du 26 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-335

Offre de services pour le branchement de la génératrice au Complexe sportif / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un mandat à Vitech électrique de Saint-Césaire pour le branchement de la génératrice au Complexe sportif qui est désigné « Centre d'hébergement » lors de déploiement des mesures d'urgence pour le prix de 16 990 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition datée du 16 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-336

Offre de services pour l'aménagement d'une dalle de béton pour la génératrice au Complexe sportif / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un mandat à Les Ciments PB inc. de Saint-Césaire pour l'aménagement d'une dalle de béton pour la génératrice au Complexe sportif qui est désigné « Centre d'hébergement » lors de déploiement des mesures d'urgence pour le prix de 4 239,90 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 28 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-337

Offre de services pour le remplacement des panneaux de noms des rues de la Ville / Octroi d'un mandat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat à Martech de Longueuil pour le remplacement des panneaux de noms de rues de la Ville, pour le prix de 13 875 \$ plus les taxes correspondant à une quantité approximative de 300 unités, tel qu'il appert de la proposition datée du 28 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Résolution 2019-09-338

Projet de réaménagement du parc de la Halte et du cours d'eau Soulages – Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Climat municipalités – Phase 2 / Autorisation

Considérant que le Programme Climat Municipalités - Phase 2 (volet 2) du Fonds Vert du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est présentement en appel de projets pour la réalisation de projets pilotes permettant l'expérimentation de techniques relatives aux infrastructures vertes, aux aménagements résilients, aux technologies vertes ou aux innovations sociales visant la lutte contre les changements climatiques;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a mandaté l'organisme du Bassin Versant Yamaska pour l'accompagner dans un projet pilote permettant d'augmenter la résilience du bassin versant du cours d'eau Soulages en collaboration avec la Municipalité de Rougemont;

Considérant que le projet de réaménagement du parc de la Halte routière et du cours d'eau Soulages sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire s'inscrit dans les objectifs du Programme Climat Municipalités – Phase 2;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire, M^e Isabelle François, à procéder au dépôt du projet de réaménagement du parc de la Halte routière et du cours d'eau Soulages sur son territoire municipal, afin de permettre l'augmentation de la résilience de son bassin versant pour une demande d'aide financière au Programme Climat Municipalités - Phase 2 (volet 2) du Fonds Vert du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, les documents nécessaires pour la présentation de ce projet. Il s'agit d'un projet évalué à 661 841 \$ pour lequel la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles selon les modalités fixées par le programme.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-339

Stage au poste d'inspecteur-stagiaire en bâtiments et environnement / Prolongation

Considérant que le stage de M. Nicolas Vigneault, au poste d'inspecteur-stagiaire en bâtiments et environnement s'est terminé le 16 août dernier;

Considérant que les conditions d'emploi seront réévaluées avec le dépôt d'une pièce de diplomation universitaire valide;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Et résolu de prolonger, aux mêmes conditions d'emploi, le stage de M. Nicolas Vigneault à titre d'inspecteur-stagiaire en bâtiments et environnement du service d'Urbanisme jusqu'au 1^{er} décembre 2019, rétroactivement au 16 août 2019;

Et résolu également que lesdites conditions d'emploi seront réévaluées sur le dépôt d'une pièce de diplomation universitaire valide.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-340

DM-07-2019 par M. Jean-François Viens, propriétaire, lot n° 1 592 296 situé sur l'avenue Paquette / Autorisation

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Jean-François Viens, propriétaire de l'immeuble sis sur l'avenue Paquette, lot n° 1 592 296 du cadastre du Québec, concernant la construction projetée d'une résidence deux générations sur ce lot, pour lequel la différence de hauteur calculée sur le plus bas bâtiment voisin s'avère dérogatoire aux dispositions du règlement de Zonage no 92-2005 et amendements;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser la construction d'un bâtiment d'habitation dont la hauteur atteindrait 9,13 mètres, engendrant ainsi une différence de hauteur de 3,28 mètres, calculée sur le plus bas bâtiment voisin, alors que le règlement de Zonage n°92-2005 et amendements fixe plutôt cette différence maximale de hauteur à 2,5 mètres, dérogeant ainsi de 0,78 mètre sur la norme en vigueur;

Considérant que l'autorisation de cette demande n'est pas présumée porter atteinte à la jouissance du droit de propriété par les propriétaires des immeubles voisins, notamment celui du 1125, avenue Paquette, lequel est réputé propriétaire du plus bas bâtiment voisin;

Considérant que cette demande de dérogation mineure se rattache au PIIA-18-2019, faisant l'objet de la résolution n° 2019-09-341;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 22 août 2019;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 29 août 2019, recommande au Conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure n° DM-07-2019;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-07-2019 demandée par M. Jean-François Viens, propriétaire de l'immeuble sis sur l'avenue Paquette, lot n° 1 592 296 du cadastre du Québec, comme suit :

- Autoriser une différence de hauteur atteignant 3,28 mètres entre cette construction résidentielle décrite au PIIA-18-2019 et le plus bas bâtiment

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

voisin, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette différence maximale de hauteur à 2,5 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 0,78 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

- Conditionnellement au maintien d'une haie de cèdres matures entre les lots n^{os} 1 592 296 et 1 592 294.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-341

PIIA-18-2019 par M. Jean-François Viens, propriétaire, lot n° 1 592 296 situé sur l'avenue Paquette / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Jean-François Viens, propriétaire de l'immeuble sis sur l'avenue Paquette, lot n° 1 592 296 du cadastre du Québec dans la zone n° 104, pour le projet de construction d'une résidence deux générations sur ce lot;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-18-2019 présenté respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

Considérant que cette demande de PIIA-18-2019 s'accompagne de la dérogation mineure DM-07-2019 autorisée sous la résolution n° 2019-09-340;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-18-2019 présenté par M. Jean-François Viens, propriétaire de l'immeuble sis sur l'avenue Paquette, lot n° 1 592 296 du cadastre du Québec, dans la zone n° 104, pour la construction d'une résidence deux générations sur ce lot.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-342

PIIA-17-2019 par M^{me} Geneviève Daigle, locataire-exploitante et mandataire pour la propriétaire, M^{me} Francyn Paquette, lot n° 1 592 134 situé au 2110 route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M^{me} Geneviève Daigle, locataire-exploitante et mandataire pour M^{me} Francyn Paquette, propriétaire, concernant une nouvelle enseigne commerciale projetée au lot n° 1 592 134 du cadastre du Québec, situé au 2110, route 112, dans la zone n° 203;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-17-2019 présenté respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-17-2019 présenté par M^{me} Geneviève Daigle, locataire-exploitante et mandataire pour M^{me} Francyn Paquette, propriétaire, concernant une nouvelle enseigne commerciale projetée au lot n^o 1 592 134 du cadastre du Québec, situé au 2110, route 112, dans la zone n^o 203.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-343

PIIA-19-2019 par M^{me} Tanya Berlinguette, propriétaire, lot n^o 4 785 460 situé sur la rue Larose / Demande d'autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n^o 69 et amendements par M^{me} Tanya Berlinguette, propriétaire, concernant une nouvelle construction unifamiliale isolée projetée au lot n^o 4 785 460 du cadastre du Québec, situé sur la rue Larose, dans la zone n^o 141;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-19-2019 présenté respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n^o 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-19-2019 présenté par M^{me} Tanya Berlinguette, propriétaire, concernant une nouvelle construction unifamiliale isolée projetée sur le lot n^o 4 785 460 du cadastre du Québec, situé sur la rue Larose, dans la zone n^o 141.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2019-09-344

Club de patinage artistique (CPA) de Saint-Césaire – Demande de soutien financier / Autorisation

Considérant que le Club de patinage artistique de Saint-Césaire a dû déménager ses activités suite à la fermeture de l'Aréna Guy-Nadeau en juillet 2017;

Considérant que cette situation prévaudra pour la saison 2019-2020;

Considérant ces circonstances particulières, le Conseil municipal accepte de venir en aide au Club de patinage artistique de Saint-Césaire pour le maintien de ses activités et la pratique de ce sport pour ses résidents pour la saison 2019-2020;

Considérant l'article 91, paragraphe 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c. C-47.1) qui permet à une municipalité d'aider à la création et à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Et résolu :

De verser au Club de patinage artistique de Saint-Césaire un montant de 10 000 \$ pour la saison 2019-2020, lequel montant sera versé en janvier 2020;

D'accorder une contribution financière au montant de 150 \$ par patineur résidant sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire et inscrit au CPA de Saint-Césaire;

Que la subvention soit versée directement au patineur admissible à la subvention, par chèque, sur dépôt du formulaire prescrit à cet effet. Une preuve d'inscription avec reçu de paiement devra être présentée à la Ville pour l'obtention de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Résolution 2019-09-345

Poste de moniteur en sécurité aquatique, aquaforme, sauveteur au Complexe sportif / Embauches

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'embaucher Mesdames Élodie Granger et Lily-Shan Bo Duval au poste de moniteur en sécurité aquatique, d'aquaforme et sauveteur. La rémunération est établie selon le taux fixé à l'échelle salariale en vigueur des emplois dans le secteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-09-346

Demande d'utilisation du gymnase au Complexe sportif par la Maison de Jeunes des Quatre Lieux / Autorisation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser la Maison de Jeunes des Quatre Lieux à utiliser gratuitement le gymnase du Complexe sportif à raison d'une heure par semaine selon l'horaire disponible, durant la période de l'année scolaire, à savoir, d'octobre 2019 à juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

Correspondances

Période de questions

Levée de la séance.

Séance ordinaire du 10 septembre 2019

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2019-09-311, 2019-09-312, 2019-09-315, 2019-09-320, 2019-09-322,
2019-09-325, 2019-09-327, 2019-09-331, 2019-09-332, 2019-09-333,
2019-09-334, 2019-09-335, 2019-09-336, 2019-09-337, 2019-09-339,
2019-09-344, 2019-09-345.

Micheline Quilès
Trésorière